

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/25

Objet : Règlement des plages publiques surveillées de Serre-Ponçon

L'an deux mille quinze, le 17 juin, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la salle communale « la Baratonne » à Baratier, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 juin 2015

Date de convocation :
Le 27 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 17
Vote(s) pour 17
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Marine MICHEL

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

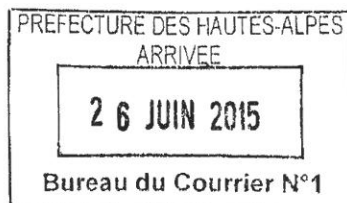
M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Mme Chantal EYMEUD** (Membre du Bureau), **M. Jean BERNARD** (Secrétaire), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller syndical suppléant de Gilles VOLLAIRE) **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie GRENARD** (conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Robert FRAYSSINE), **M. Christian DURAND** (Rapporteur du Budget), **M. Marc VIOSSAT** (Vice Président), **Mme Marine MICHEL** (Conseiller Syndical), **Mme Bernadette SAUDEMONT** (Conseiller syndical), **Mme Ginette MOSTACHI** (conseiller syndical), **Mme Brigitte GAUDIN** (Conseiller Syndical), **Mme Valérie ROSSI** (Membre du Bureau), **Mme Anne TRUPHEME** (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

M. Jean CONREAU donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL
M. Pierre VOLLAIRE par M. Jacques GASQUET
M. Robert FRAYSSINE par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. GAMBAUDO Maire de Pontis, M. Bernard ADAM (CSLG), M Gilbert TAVAN (FDIGE), M. Philippe CATELAIN (Syndicat des professionnels), M. Pascal ELIAS (ADDET), Mme Laurence CRISCUOLO (CCE), Mme Brigitte FOURTES (Comité de Promotion) M ; Alain ZURBACH (EDF Hydraulique), M. Gilles VOLLAIRE (Direction du développement département 05)



Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. est statutairement responsable de la gestion des plages publiques présentes la partie haut-alpine des rives du lac de Serre-Ponçon. Cette compétence, réellement assumée depuis l'été 2008, s'est concrétisée dans un premier temps par l'harmonisation des horaires d'ouverture de surveillance et des moyens dédiés à cette mission via une convention souscrite auprès du SDIS 05. La délibération n°2015-24 de ce jour missionne ainsi le SDIS des Hautes-Alpes pour assurer cette surveillance dont la plage horaire journalière et la durée estivale ont été légèrement réduites pour des questions d'économie budgétaire.

Le Président expose par ailleurs la décision légitime de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes que de supprimer de l'arrêté interpréfectoral portant exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon, les dispositions relative à la baignade. Ces dispositions relèvent effectivement des pouvoirs de police du Maire et n'ont donc pas à figurer dans un document préfectoral. Pour autant, considérant les missions opérationnelles confiées au S.M.A.D.E.S.E.P. comme la nécessité de cohérence à l'échelle du lac, le Président suggère de

Extrait du registre des délibérations N° 2015/25 Page1/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes.

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Charges.

définir un règlement général dédié au fonctionnement des plages publiques dont il assume la gestion sur le lac de Serre-Ponçon. Ce règlement pourra opportunément reprendre les dispositions déjà arrêtées par délibération n°2013-19 du 19 juillet 2013 concernant la charte de bonne conduite relative aux groupes d'enfants.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 23 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention « cadre » souscrite entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. en date du 16 juin 2008,
- L'arrêté préfectoral n°2014-282-0001 du 9 juillet 2014 en cours de modification,

CONSIDERANT :

- Les prestations de service passées auprès du SDIS des Hautes-Alpes pour la surveillance estivale des plages publiques du lac de Serre-Ponçon (secteur des Hautes-Alpes) telles que renouvelées par délibérations n°2015-24 de ce jour,
- La « charte de bonne conduite pour les groupes » telle que définie par délibération n°2013-19 du 19 juillet 2013,
- Les observations issues du bilan de la campagne de surveillance 2012 de ces plages publiques ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juin 2015 :

- **APPROUVE** l'exposé tel que présenté par le Président,
- **ADOpte** en conséquence le règlement des plages publiques de Serre-Ponçon ci-joint ;
- **ARRÊTE** ainsi pour l'année 2015 les dates d'ouverture des plages publiques de Serre-Ponçon gérées par le S.M.A.D.E.S.E.P. du 4 juillet au 30 août, selon un horaire d'ouverture unique fixé quotidiennement de 11h30 à 19h30 ;
- **AUTORISE** toutefois le Président à procéder à l'ouverture retardée ou à la fermeture anticipée de manière conservatoire ou définitive, de l'une de ses plages publiques, dès lors que le niveau d'eau de la retenue ne permettrait plus son exploitation normale, ou lorsque un élément de toute nature (pollution, risque naturel..) conduirait à menacer la sécurité des usagers ;
- **L'AUTORISE** également à adapter le règlement au cas particulier de la baignade flottante de Bois-vieux (Commune de Rousset) qui appelle à la mise en œuvre de dispositions spécifiques ;
- **CHARGE** en conséquence le Président à mettre en œuvre ces décisions en lien étroit avec les Maires des Communes concernées dans le cadre de leur pouvoir de police concourant à l'exercice des missions de sécurité publique.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

rendu exécutoire
certifié déposé
en préfecture
le président.. 23/06/15.....

Le Président,
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2015/25 Page2/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.